

CONCOURS GÉNÉRAL DES MÉTIERS 2018

Bac pro « maintenance des matériels »

Pour la troisième et dernière année, le lycée Champo de Mauléon (Pyrénées-Atlantiques) a accueilli du 16 au 19 mai la 21^e édition du concours général des métiers pour la maintenance des matériels. Après une épreuve écrite d'une durée de six heures, qui a réuni 142 candidats provenant de 32 établissements, tous en terminale de bac pro « maintenance des matériels » (option « matériels agricoles », « matériels de TP et de manutention » ou « matériels d'espaces verts »), les neuf meilleurs se sont affrontés lors des épreuves pratiques à Mauléon, face à un jury composé de professionnels, de professeurs et de techniciens. Pour les besoins des épreuves, neuf postes d'évaluation ont été mis en place et répartis sur trois zones (agricole, TP/manutention, espaces verts). Pour la zone des matériels d'espaces verts, les épreuves concernaient :

- une tondeuse polyvalente autoportée AS-Motor 940 RC (accueil du client, préparation, calibrage, mise en main);
- un souffleur Husqvarna 525 BX (remplacement d'une pièce, essais en sécurité, conseils);



De gauche à droite : Adrien Giguët (1^{er}), Hugo Peltre (2^e) et Bryan Bottollier-Depois (3^e), avec Charles Pellegrini, commissaire divisionnaire de la Police nationale, ancien directeur de l'Office central pour la répression du banditisme (OCRB).

- une tondeuse autoportée Etesia Hydro 100 (dysfonctionnement, diagnostic, explications). Le Sedima remercie tout particulièrement les constructeurs des marques citées qui ont fourni les matériels et permis la présence de techniciens pendant la durée du concours. À la fin de celui-ci, une dernière épreuve de rapidité, de 30 minutes maximum, consistait à préparer le dépannage d'un tracteur Case IH Maxxum CVX 115 à partir de la conversation entre le chef d'atelier et le client. Les trois finalistes sont :

- 1^{er} prix : Adrien Giguët;
- 2^e prix : Hugo Peltre;
- 3^e prix : Bryan Bottollier-Depois.

Ces derniers ont été invités le 12 juillet à la remise officielle des prix dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, en présence du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer,

et de nombreuses personnalités. Ils ont reçu, en fonction de leur classement, une dotation de la profession qui leur est remise par l'ASDM (Association de promotion des métiers de la maintenance des matériels agricoles, d'espaces verts, de construction et de manutention). ■

Médiation de la consommation

Chaque professionnel est tenu de proposer gratuitement à ses clients consommateurs le recours effectif à un mode extrajudiciaire de règlement des litiges. À défaut, les entreprises encourent une amende administrative de 3000 € maximum pour une personne physique et de 15000 € pour une personne morale. Pour accompagner ses adhérents dans cette démarche, le Sedima vient de signer un partenariat avec un organisme de médiation de la consommation auprès duquel chaque adhérent pourra s'inscrire à des conditions préférentielles.

GROUPE « ESPACES VERTS »

Nouveaux travaux 2018

Le groupe « espaces verts » du Sedima a engagé de nouveaux chantiers pour 2018 :

- mise à jour du guide des bonnes pratiques à l'atelier. Ce document sera agrémenté d'outils pratiques d'aide à la décision (calculateur du coût moyen horaire, du coût d'un forfait...).
- création d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) de technicien de matériels d'espaces verts afin de répondre à un besoin de compétences accrues chez les professionnels mais aussi à une demande de poursuite d'études post-bac pro chez les jeunes en formation. Ces travaux seront réalisés avec la commission formation du Sedima. Le référentiel sera conçu de manière à être inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), permettant ainsi sa prise en compte dans le cadre, entre autres, de la formation continue et de la VAE.

Le Sedima vous recevra sur son stand à Salonvert du 18 au 20 septembre.



Le Sedima est l'unique organisation professionnelle qui fédère les entreprises de services et de distribution du machinisme agricole, des matériels d'espaces verts et des métiers spécialisés (viti-vini, élevage...). Il représente 800 entreprises. Il propose à ses adhérents des compétences et des services spécialisés qui leur permettent d'accéder rapidement à des conseils, des outils et des publications dédiés. Le Sedima œuvre aussi à la défense des intérêts collectifs de la profession et réalise des études et des enquêtes ciblées sur les métiers. Il est membre du Climmar, organisation européenne regroupant les syndicats des entreprises de services et de distribution des matériels d'agroéquipement de 15 pays.

Pour plus d'informations : 01 53 62 87 00 ou www.sedima.fr